



Livret personnel de Compétences : ASSEZ DE CE GRAND BAZAR !

**Communiqué de presse du SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU et du SNUipp-FSU
25 mai 2011**

Les personnels des écoles élémentaires et des collèges, mais aussi des lycées professionnels où sont implantées des classes de 3ème à découverte professionnelle, expriment aujourd'hui leur « ras-le-bol » dans un contexte où la politique et les outils d'évaluation ont subi des transformations importantes face à la nouvelle obligation institutionnelle concernant la validation des compétences du socle par le biais du Livret Personnel de Compétences (LPC), à laquelle ils sont confrontés en cette fin d'année scolaire et qui leur pose de véritables problèmes pédagogiques et éducatifs.

Dans les écoles élémentaires, les enseignants renseignent déjà les livrets scolaires s'appuyant sur les compétences des programmes et ne perçoivent pas d'intérêt pédagogique à renseigner, pour les élèves de CE1 et de CM2, un livret supplémentaire sans utilité pour les élèves et peu cohérent avec les outils déjà mis en oeuvre. Les 46 items pour le CE1 et les 110 pour le CM2 sont parfois flous et impossibles à remplir. La surcharge de travail s'ajoute au manque de formation et d'accompagnement des enseignants qui mettent l'accent sur leur besoin de temps et de travail en équipe.

Au collège et au lycée professionnel, où l'attestation des 7 compétences du socle constitue une condition sine qua non de l'obtention du DNB (diplôme national du brevet), les personnels évaluent déjà les compétences des élèves quand elles sont travaillées dans le cadre des programmes disciplinaires, mais ils sont déroutés face à un livret qui ne peut pas être rempli sérieusement tant les 98 items qui le constituent sont flous, disparates et de niveaux divers, et tant les exigences peuvent être différentes d'un établissement à l'autre. Ils ne souhaitent pas s'engager dans une évaluation qui ne dit pas grand-chose du niveau réel de leurs élèves. C'est cette mascarade d'évaluation déjà constatée pour le niveau A2 en langue vivante étrangère et le B2i qui avait amené en janvier dernier le SNES, le SNEP et le SNUEP à demander au ministre un moratoire sur la mise en place généralisée du LPC. Les personnels contestent par ailleurs une approche qui nie l'apport spécifique de chaque discipline à la construction et à l'acquisition de connaissances solides, qui prend le pas sur les apprentissages et qui alourdit inutilement leur charge de travail.

A tous les niveaux, les personnels refusent de se prêter à des attestations qui se transforment en véritables « usines à cases ». Ils n'adhèrent pas à une approche qui constitue d'autant moins une réponse aux difficultés des élèves face aux apprentissages que ces difficultés seront amplifiées par la politique de réduction systématique d'emplois dans l'éducation que poursuit le gouvernement.

Pour toutes ces raisons, quatre syndicats de la FSU (SNES, SNEP, SNUEP et SNUipp) demandent solennellement au Ministre de suspendre l'entrée en vigueur du LPC. Ils demandent que l'on revienne à des principes sérieux, cohérents et lisibles en matière d'évaluation des élèves. Ils exprimeront ces demandes lors de l'audience au ministère le jeudi 26 mai à 12h00.